13 juin 2014 | par Florence Guernalec

Ile-de-France : 11 voies dédiées aux bus sur les autoroutes et voies rapides

L'étude menée par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) et la Direction des routes d'Ile-de-France a retenu, au total, 11 portions d'autoroutes et de voies rapides dédiées d'une longueur de un à dix kilomètres. Les lignes de bus Express pourront, ainsi, s'affranchir des contraintes de la circulation. L'offre de transport public pourrait, également, être renforcée.

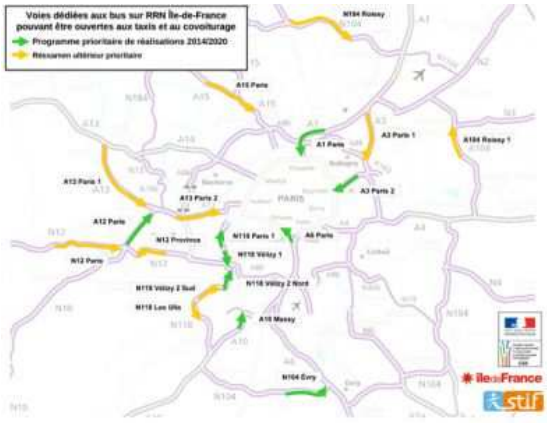

Les aménagements se feront, soit par l'ouverture de la bande d'arrêt d'urgences, soit par la réservation d'une voie aux bus lors des périodes de congestion. © DR

Le vice-président de la région Ile-de-France chargé des transports,Pierre Serne l'avait annoncé fin mai, la carte des voies dédiées aux bus sur les autoroutes et voies rapides d'Ile-de-France a été dévoilée, le 12 juin 2014, par la Commission transports de la région Ile-de-France. L'étude sur le partage multimodal des autoroutes et voies rapides de la région, a retenu 11 portions d'autoroute et voies rapides qui permettront aux bus Express de s'affranchir des contraintes de la circulation.

65 millions d'euros de travaux

Cette étude, menée par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) et la Direction des routes d'Ile-de-France, a retenu trois critères : le nombre d'utilisateurs de bus susceptibles de bénéficier de l'aménagement, l'amélioration des temps de parcours et le coût. En effet, les portions concernées vont devoir faire l'objet d'aménagements de voirie. La longueur de ces aménagements pourra varier de un à dix kilomètres. Un programme prioritaire d'un montant prévisionnel de 65 millions d'euros, devrait être réalisé d'ici à 2020 dans le cadre d'une contractualisation entre l'Etat, la Région et le Stif.

La Liste des 11 axes express :

A1 Roissy – Paris
A3 Roissy – Bagnolet – Paris
A4 Marne-la-Vallée – Bry-Villiers-Champigny
A6 Centre Essonne – Orly – Paris
A10 Longvilliers – Briis-sous-Forges – Massy
A14 Mantes – Orgeval – La Défense
N104 Cergy – Roissy
N104 Courtaboeuf – Évry
N104/A104 Sénart – Marne-La-Vallée – Roissy
N118 Les Ulis – Vélizy – Pont de Sèvres
N12 - A12 - A13 Plaisir – St-Quentin-en-Yvelines – Poissy-Mantes / Boulogne

"Ce projet est une démonstration de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) qui a pour objectif principal de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et qui vise un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens d'une part, la protection de l'environnement, de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part", a commenté Jean-Paul Huchon, président de la Région Ile-de-France.

Une mise en correspondance

De plus, des sites d'intermodalité sont prévus sur ces axes afin de mettre en correspondance les lignes de bus Express avec d'autres lignes de bus ou avec les lignes de train, RER, métro ou tramway d'Ile-de-France. Certains sites équipés de parcs de stationnement permettront d'accéder aux lignes Express en voiture. "Le développement des bus Express s'inscrit dans le plan bus 2013-2016 du Stif qui prévoit d'investir 160 millions d'euros afin d'offrir aux voyageurs une offre plus lisible et plus attractive. Ces aménagements concourront à la réussite de ce plan", a assuré Sophie Mougard, directrice générale du Stif.

Les taxis concernés

Concrètement, Les aménagements se feront, soit par l'ouverture de la bande d'arrêt d'urgences, soit par la réservation d'une voie aux bus lors des périodes de congestion. Le communiqué précise que les aménagements de l'A1 et l'A6 destinés à faciliter les accès aux aéroports, pourront être également empruntés par les taxis. S'agissant du covoiturage, Pierre Serne a assuré que la région veillera à inclure ce mode de transport "dès l'inscription de sa définition dans le Code de la route".